

L'expert-comptable des loueurs en meublé

Nadège Parmentier dirige le département « Fiscalité des Loueurs en Meublé » du groupe INELYS, cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseils, présent sur Paris, Lyon, Annecy et en Saône-et-Loire. Interview.

Pouvez-vous nous présenter le groupe INELYS en quelques mots ?

Nadège Parmentier : Le groupe INELYS accompagne une clientèle diversifiée et multisectorielle [TPE/PME/PMI, startups, filiales de groupes internationaux, professions libérales, artisans...] dans les domaines comptables, fiscaux, sociaux, juridiques et patrimoniaux. Nous intervenons également auprès des particuliers investisseurs sur un marché spécifique et en fort développement : la location meublée [statut LMP / LMNP]. Cette solution d'investissement locatif offre de nombreux avantages fiscaux sur un marché en pleine croissance où la demande locative ne cesse de croître.

Comment se présente votre « Solution fiscale des loueurs en meublé » au sein d'INELYS ?

N. P. : Le département que je dirige compte une quinzaine de collaborateurs dédiés et spécialisés à l'activité de location meublée. Notre mission se déroule en plusieurs étapes. Tout d'abord, nous intervenons en amont des projets de nos clients pour les orienter vers les solutions les plus adaptées d'un point de vue juridique et fiscal. Nous nous appuyons sur nos compétences et sur un outil de simulation en ligne que nous avons développé et qui est gratuit. Puis nous accompagnons nos clients dans toutes les démarches post-investissement :



Nadège Parmentier, Directrice du département « Fiscalité des Loueurs en Meublé » Groupe INELYS

déclaration d'activité, constitution de société, formalités fiscales, production des états financiers annuels...

Enfin, nous assurons un suivi personnalisé et continue de nos clients afin de les guider dans leurs nouveaux investissements et leurs projets futurs.

Plus de 5 000 clients nous font aujourd'hui confiance. Pour ceux qui souhaiteraient en connaître davantage sur la location meublée, ils peuvent participer à nos afterworks gratuits organisés sur Paris, Lyon et Annecy.

Quels sont les enjeux juridiques et fiscaux liés à cette activité ?

N. P. : Le régime fiscal des loueurs en meublé permet de se constituer

« Plus de 5 000 clients nous font aujourd'hui confiance. »

un patrimoine immobilier en limitant les impôts à payer. En effet, l'option au régime adéquat procure des avantages fiscaux non négligeables. De surcroît, ces investissements immobiliers peuvent être réalisés en société ce qui permet la mise en place de dispositifs de transmission aux enfants.

Pourquoi se faire accompagner par un spécialiste ?

N. P. : Parce que la location meublée fait l'objet d'évolutions législatives et réglementaires régulières et que les formalités à accomplir nécessitent un savoir-faire et une expertise spécifique. Faire appel à un cabinet spécialisé, c'est la garantie que les obligations comptables et fiscales seront effectuées correctement et dans les délais.

inelys

EXPERTISE COMPTABLE • AUDIT • CONSEILS

Tél. +33 [0]1 45 38 93 94

inelys@inelys.fr

www.compta-loueur-meuble.com

Simulateur :

www.simulation-location-meuble.com